Les crédits

Compte tenu de toutes ces activités, de tous ces programmes et de tous ces rôles bien établis, il est difficile de voir comment l'opposition peut prétendre que le CNRC ne joue plus un rôle essentiel en matière de sciences et de technologie.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement actuel a aidé le CNRC à renforcer toutes ses activités de diverses façons. Ceci est particulièrement notable pour ce qui est du soutien essentiel que le CNRC apporte à l'économie canadienne.

Depuis quelques années, le CNRC a poursuivi ses activités traditionnelles en répondant au grand défi scientifique et technologique par la création de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives.

Quand le gouvernement actuel a été élu il y a cinq ans et demi, le Canada sortait à peine d'une grave récession économique. La balance des échanges du Canada avec l'étranger dans le domaine des produits à connotation technologique était de plus en plus déficitaire. Il existait un besoin évident de faire davantage appel à la technologie, tant dans les secteurs industriels traditionnels que ceux en voie d'émergence.

C'est dans cet esprit que le CNRC a redéfini son rôle primordial comme «d'encourager et aider les entreprises industrielles canadiennes à adopter des solutions technologiques» au moyen d'un plan à long terme appuyé par le gouvernement et publié en 1985. Dans le cadre de ce plan, le CNRC a entrepris de mettre ses installations et ses compétences au service de l'industrie canadienne, de développer ses activités et de renforcer ses moyens lui permettant de répondre aux besoins du pays, compte tenu de la nécessité de recourir à des mesures d'austérité budgétaire en raison de l'importante dette publique léguée à notre gouvernement par son prédécesseur.

Parmi les gestes posés depuis cinq ans, citons: les mesures prises par la division de recherche du CNRC pour regrouper leurs sections au sein des plus grands laboratoires consacrés à des domaines de recherche très étendus; le renforcement de certains programmes grâce à la création d'importantes nouvelles installations de recherche, tel que l'Institut de recherche en biotechnologie, à Montréal, l'Institut de dynamique marine, à Saint-Jean de Terre-Neuve et la participation au Télescope James Clerk Maxwell, à Hawaii; la création de commissions et de comités consultatifs pilotés par l'industrie pour guider les activités et les programmes de recherche

du CNRC; la mise en oeuvre de projets menés en collaboration d'initiatives conjointes, de protocoles d'ententes et de diverses autres mesures adoptées en vue de renforcer les interactions entre le CNRC et ses clients dans l'industrie, le gouvernement, la communauté scientifique et les gouvernements étrangers.

Le recours par l'industrie aux services de l'Institutut canadien de l'information scientifique et technique s'est développé considérablement, monsieur le Président.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle a étendu ses services aux entreprises canadiennes en vue de leur donner un meilleur accès aux technologies étrangères et de fournir des services spécialisés à l'industrie canadienne de la construction.

Signalons aussi un important développement, soit la création de plusieurs grandes initiatives multidisciplinaires tirant avantage des compétences et des forces bien établies des divisions de laboratoire du CNRC. Cette approche favorise le développement de collaboration entre le CNRC et ses partenaires, en faisant prendre conscience à ces derniers de tout le spectre des installations et des compétences dont dispose le CNRC.

Compte tenu du besoin d'attirer des collaborateurs et de s'attaquer à certains domaines d'importance stratégique pour le Canada, le CNRC favorise des programmes impliquant des technologies répondant aux besoins de divers utilisateurs et des secteurs industriels.

Comme je l'ai déjà mentionné, ces domaines très prometteurs comprennent des activités liées à la biotechnologie, aux matériaux, aux normes et aux mesures de précision, aux systèmes industriels et aux technologies manufacturières intéressant de grands secteurs industriels tels que la construction et les transports.

Au cours des cinq dernières années, le CNRC s'était forcé d'accroître sa participation à des ententes de recherches conjointes prévoyant que les partenaires du CNRC investissent autant. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste encore à la députée six minutes de discours, plus 10 minutes pour les questions et les observations.

[Français]

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.